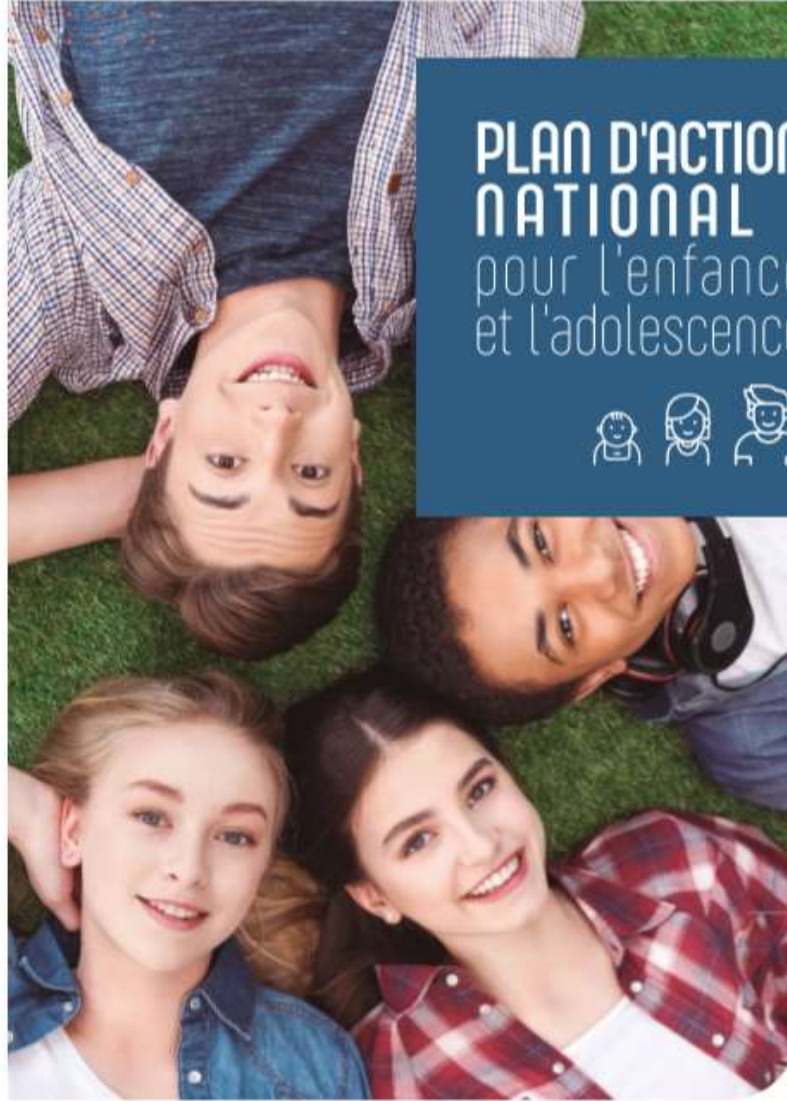




Govern d'Andorra



PLAN D'ACTION NATIONAL pour l'enfance et l'adolescence



2022-2026

ANDORRE



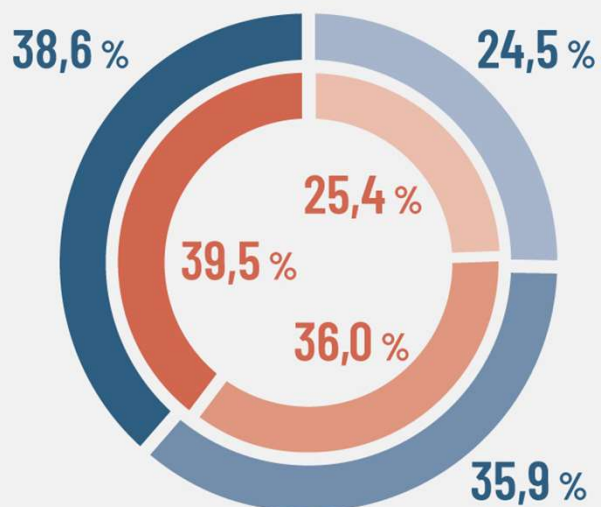
Govern d'Andorra



ENFANTS ET ADOLESCENTS EN ANDORRE

2020 / 2021

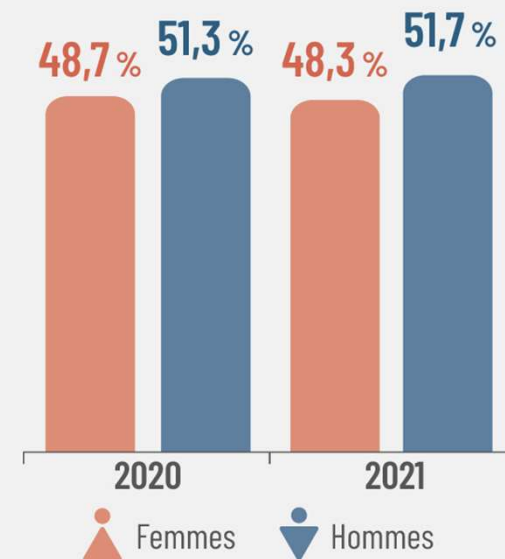
ENFANTS ET ADOLESCENTS EN ANDORRE – 2020/2021



	2020	2021
De 0 à 5 ans	3 235	3 101
De 6 à 11 ans	4 598	4 544
De 12 à 17 ans	4 924	4 994
	12 757	12 639
	16,4 %*	15,9 %*

*de la population totale

SOURCE : WWW.ESTADÍSTICA.AD



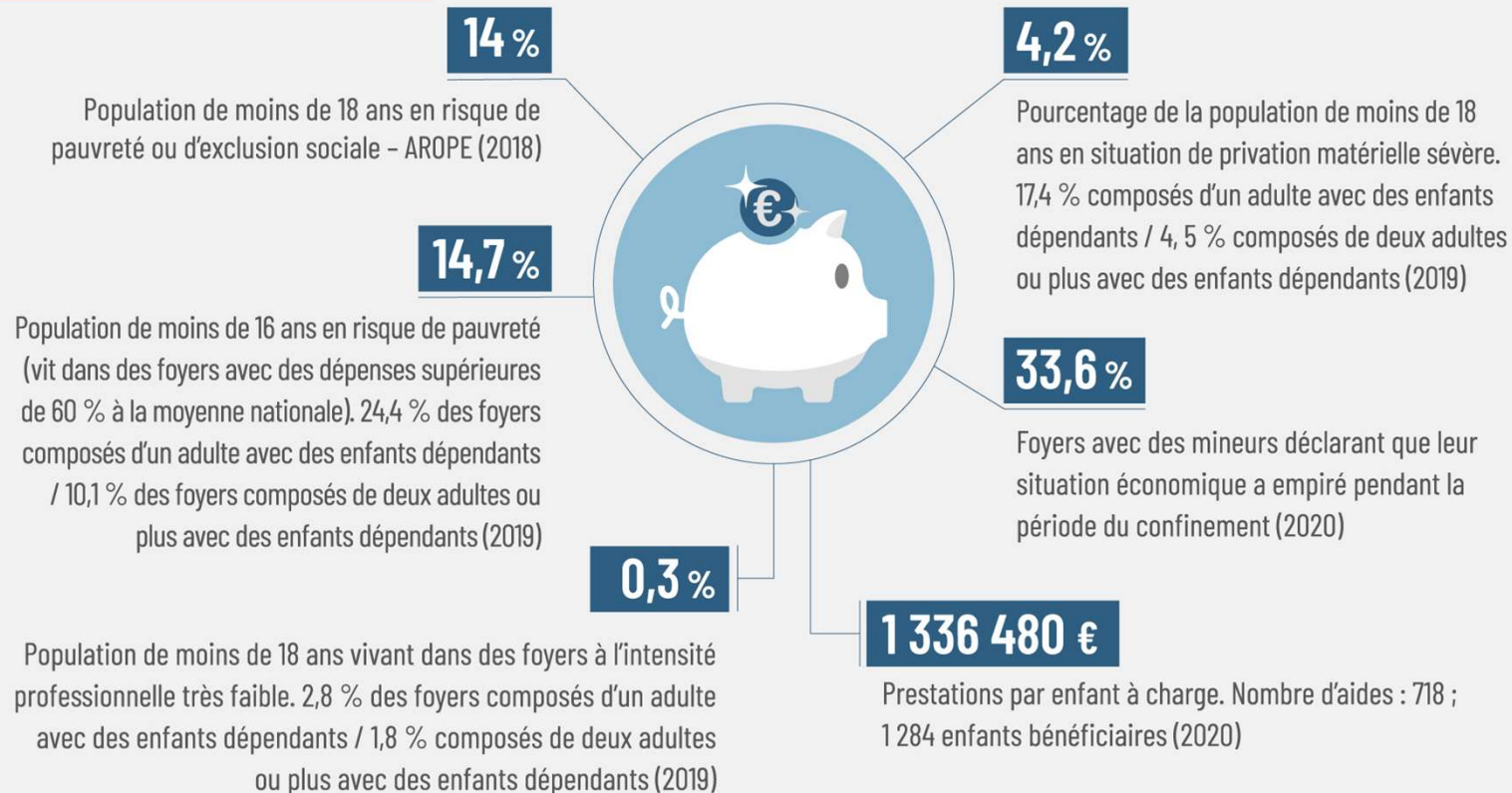


ENFANTS ET ADOLESCENTS EN ANDORRE

2020 / 2021

BIEN-ÊTRE MATÉRIEL

SOURCE : OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE (ANDORRE) - 2021





LE CADRE JURIDIQUE

- ❖ Loi 14/2019, du 15 février, intitulée droits des enfants et des adolescents
- ❖ Convention de l'assemblée générale des Nations Unies relative aux droits des enfants, ratifiée par l'Andorre en 1995
- ❖ Convention de l'assemblée générale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par le gouvernement d'Andorre en 2007.
- ❖ Charte sociale européenne, ratifiée par le gouvernement d'Andorre en 2004.
- ❖ Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, ratifiée en 2007.
- ❖ Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote), ratifiée en 2014.



PROCESSUS DE TRAVAIL

- Analyse de la Loi 14/2019 Qualifiée des droits des enfants et adolescents
- Regroupement des articles par thèmes
- Identification des axes de travail

AXE 1

La reconnaissance des enfants et des adolescents comme citoyens de plein droits

AXE 2

Les opportunités de croissance et de développement des enfants et des adolescents à travers l'accès à la santé, l'éducation, la culture, le sport, l'emploi et d'autres domaines

AXE 3

La protection des enfants et les adolescents contre tout type de négligence, de risque ou d'abus.

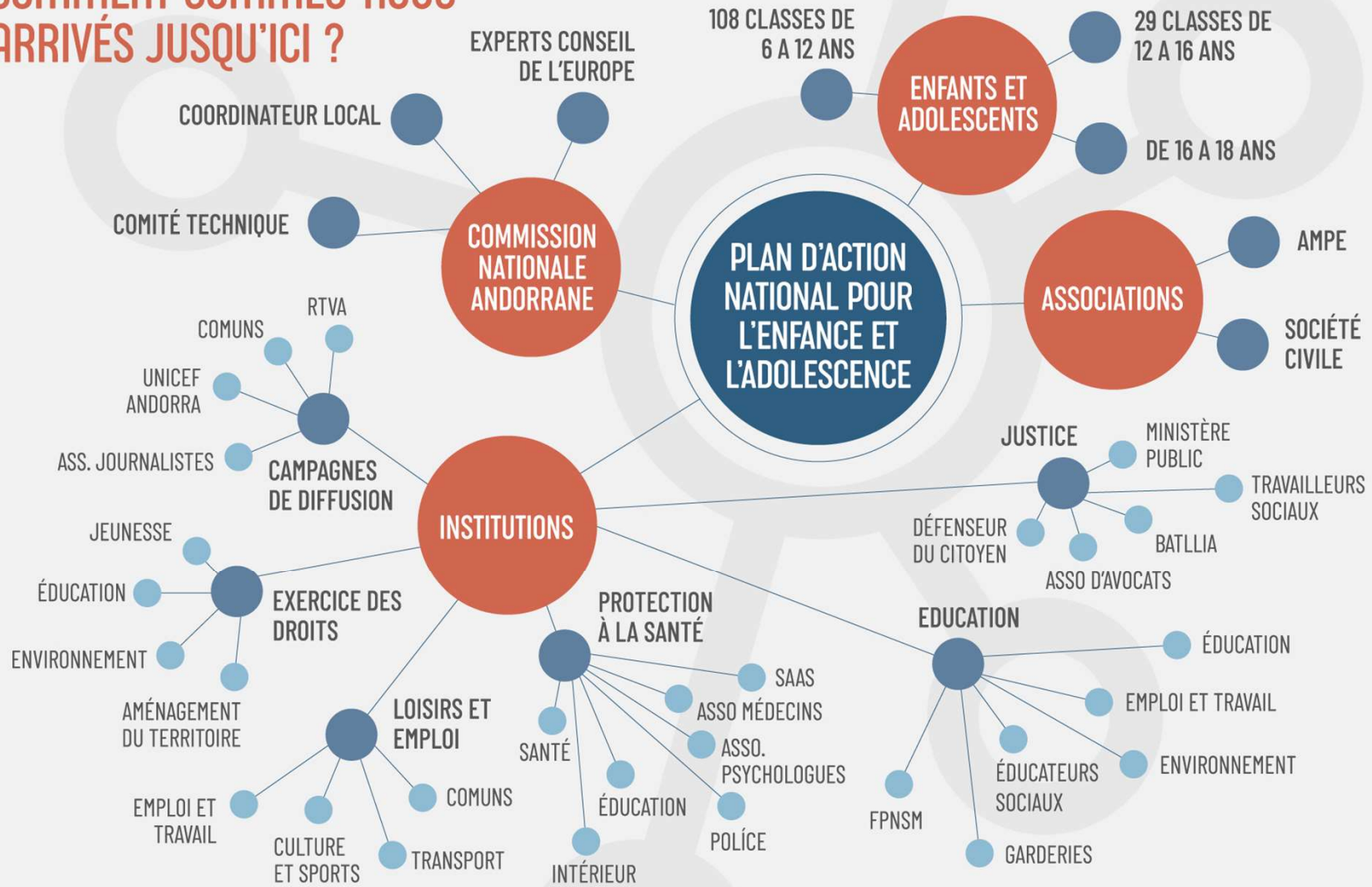


PROCESSUS DE TRAVAIL

- Mise en place du processus participatif
- Collecte d'informations concernant toutes les activités déjà mises en place dans les 6 thématiques indiquées:
 - 1.1 Campagnes de d'information et formation
 - 1.2 Participation active
 - 2.1 Loisirs et emploi
 - 2.2 Education
 - 2.3 Protection de la santé
 - 3.1 Justice

TOUTES LES PARTIES CONCERNÉES AYANT PARTICIPÉ

COMMENT SOMMES-NOUS ARRIVÉS JUSQU'ICI ?





LA PARTICIPATION DES ADULTES

- **Questionnaire** spécifique autours des 6 thématiques.
- Adressé aux: enseignants des 3 systèmes éducatifs et de la université d'Andorre, Syndicats, associations des parents d'élèves, techniciens des affaires sociales, associations des personnes handicapées et Associations diverses.
- Le but du questionnaire est de:
 - ✓ Connaitre leur perception de la situation actuelle
 - ✓ Recueillir les propositions d'amélioration ou de nouvelles actions

255 réponses reçues



LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

6 – 12 ans

Reconnaître l'exercice ou le déni des droits de l'enfant dans l'environnement immédiat.



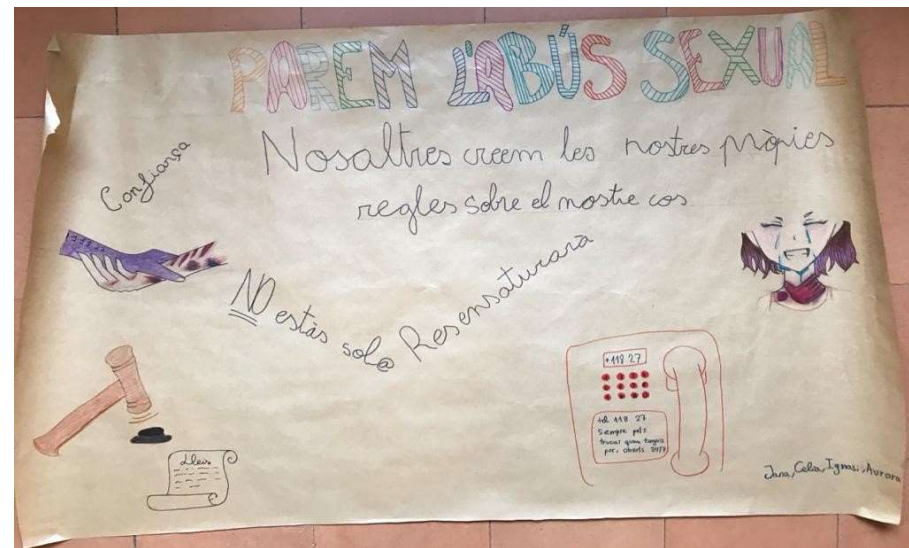
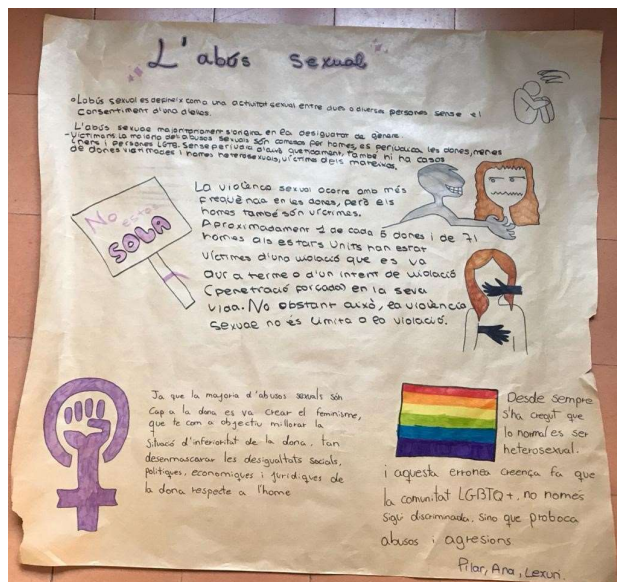
108 classes ont participé



LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

12 – 16 ans

Un désir est-il la même chose qu'un besoin ?



29 classes ont participé



LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

08 – 16 ans

Questionnaires individuels



Mes droits

Mon jour le jour

8/12 ans: 1674 réponses
12/16 ans: 648 réponses

L'école et le loisir

Ma santé et mon
bien-être

8/12 ans: 1441 réponses
12/16 ans: 548 réponses



LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

16 – 18 ans

- Questionnaire Individuel (184 réponses)
- Dynamique de réflexion et élaboration de propositions d'actions
- Rencontres avec les différents Ministres et Chef du Gouvernement
- Thèmes abordés : santé, loisirs et emploi, éducation et justice.

Une représentation de 25 jeunes ont participé

**PLAN D'ACTION
NATIONAL**
pour l'enfance
et l'adolescence



LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS



PLAN D'ACTION
NATIONAL
pour l'enfance
et l'adolescence



LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement Supérieur



Ministère de la Justice et de l'Intérieur



PLAN D'ACTION
NATIONAL
pour l'enfance
et l'adolescence



LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Ministère des affaires sociales,
de la jeunesse et l'égalité.

Ministère de la présidence,
de l'économie et des entreprises.



Ministère de la santé



PLAN D'ACTION
NATIONAL
pour l'enfance
et l'adolescence



LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Réunion de travail avec le Chef du Gouvernement





PROCESSUS DE TRAVAIL - Phase finale -

- Analyse et catégorisation des toutes les propositions.
- Priorisation des propositions d'agissements qui feront partie du 1er Plan National de l'Enfance et l'adolescence.
 - *Impact des actions proposées*
 - *Collectifs les plus vulnérables ;*
 - *L'équilibre entre les actions à court terme et long terme ;*
 - *Les délais du plan*
 - *Impact budgétaire.*
- Rédaction et diffusion du 1er Plan national de l'Enfance et l'adolescence.



PRINCIPES

**L'INTÉRÊT
SUPERIEUR
DE L'ENFANT**

**INCLUSIVITÉ ET
UNIVERSALITÉ**

**PARTICIPATION
DE TOUS LES
ACTEURS**

**ENVIRONNEMENT
NUMÉRIQUE**



ENGAGEMENTS 2026

Tous les enfants et adolescents ont l'exercice de leurs droits garantis

**Tous les enfants et adolescents ont les mêmes opportunités
de croissance et de développement**

Tous les enfants et adolescents sont protégés contre toute situation à risque

**Tous les enfants et adolescents bénéficient d'un environnement sûr
et d'un temps de qualité avec leur famille**



12 STRATÉGIES

42 ACTIONS

EXERCICE DE DROITS GARANTIS

- DIFFUSION
- PARTICIPATION
- FORMATION

CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT

- HABITUDES
SAINES
- ÉDUCATION
- ORIENTATION
PROFESSIONNE
LLE
- LOISIRS

PROTECTION CONTRE TOUT RISQUE

- PRÉVENTION
- INTERVENTION
- ATTENTION

TEMPS DE QUALITÉ EN FAMILLE

- SUPPORT AUX
FAMILLES
- PARTICIPATION
DES FAMILLES

ENGAGEMENT 1 : TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ONT L'EXERCICE DE LEURS DROITS RECONNU

STRATÉGIE 1.1 : DIFFUSION

	Actions	Résultats attendus
1	Planifier des campagnes d'information pour diffuser les droits des enfants et des adolescents	<ul style="list-style-type: none">• Préparer des contenus informatifs sur les droits des enfants et des adolescents• Les diffuser périodiquement à travers différents canaux de communication.
2	Diffuser les différents types de handicaps	<ul style="list-style-type: none">• Préparer des contenus informatifs sur les types de handicap• Les diffuser périodiquement via différents canaux de communication.
3	Élargir les informations sur les ressources sociales existantes disponibles pour les adolescents.	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les canaux d'information sur les ressources sociales destinées aux adolescents.• Créer du contenu sur les ressources sociales accessibles aux adolescents et systématiser sa diffusion.
4	Élargir l'information sur la santé sexuelle et les maladies sexuellement transmissibles et diffuser les services existants en la matière.	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les canaux d'information sur la santé sexuelle et les maladies sexuellement transmissibles les plus adaptés aux jeunes.• Créer des contenus sur l'information sexuelle et les maladies transmissibles adaptés aux canaux d'information identifiés et avoir systématisé sa diffusion.• Fournir aux centres éducatifs des informations sur les services existants en matière d'offre d'information sur la sexualité et les maladies sexuellement transmissibles, tels que « SIAD » et « Consulta Jove », et comment y accéder.

ENGAGEMENT 1 : TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ONT L'EXERCICE DE LEURS DROITS RECONNU

STRATÉGIE 1.2: MÉCANISMES DE PARTICIPATION

PARTICIPATION DES ENFANTS

SOURCE : UNICEF ANDORRA ET COMUNS

7 Conseils d'Enfants des Comuns andorrans

Toutes les paroisses ont mis en place leur Conseil d'enfants et en 2017, ont reçu la certification de Paroisses Amies de l'Enfance de la part de l'Unicef Andorra.

Plus de 600 enfants et 30 ateliers

611 élèves de 9 à 12 ans de tous les systèmes scolaires ont participé aux ateliers de promotion pour la participation tenus par les équipes techniques des comuns et de l'Unicef Andorra avec le soutien du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

20 ans depuis le 1er Conseil Général des Jeunes

28 jeunes de 14 à 16 ans prennent part tous les ans au Conseil Général des Jeunes à l'occasion duquel ils débattent sur les différentes propositions de loi sur des questions qui les intéressent et qui ont préalablement travaillé dans des commissions, reproduisant le fonctionnement du Conseil Général.

80 conseillers et conseillères

Cette année 2021-2022, les enfants de 9 à 12 ans étaient 80 à être sélectionnés en tant que conseillers infantiles de leur paroisse.



ENGAGEMENT 1 : TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ONT L'EXERCICE DE LEURS DROITS RECONNU

STRATÉGIE 1.2: MÉCANISMES DE PARTICIPATION

	Action	Résultats attendus
5	Créer le Conseil National de l'Enfance et de l'Adolescence	<ul style="list-style-type: none">• Réglementer et établir le Conseil national de l'enfance et de l'adolescence en tant qu'organe et espace pour que les enfants et les adolescents puissent demander des informations sur les domaines qui les concernent, ainsi que faire des propositions de changements ou d'améliorations.
6	Créer le Conseil Communal des Jeunes.	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir l'intérêt et la participation des adolescents aux affaires publiques de la commune, pour savoir ce qu'ils pensent et quelles sont leurs préoccupations.• Le Conseil Communal des Jeunes doit être un espace où les adolescents peuvent se rencontrer pour parler, travailler sur des projets, présenter des propositions et donner des avis sur la paroisse.
7	Améliorer et renforcer les mécanismes de participation existants	<ul style="list-style-type: none">• Analyser les domaines spécifiques pour mettre en œuvre des mesures d'information, d'opinion et de participation directe.• Recueillir les actions spécifiques d'information, d'opinion et de participation pour chaque domaine.• Réguler et mettre en œuvre ces mécanismes participatifs.• Préparer des guides faciles à lire dans les domaines qui touchent les enfants et les adolescents (judiciaire, santé, scolaire, etc.).
8	Accroître et garantir la consultation des enfants et des adolescents sur les questions qui les concernent directement.	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la participation des enfants et des adolescents à la prise de décision, en particulier dans l'environnement et l'urbanisme, en encourageant l'exercice de la citoyenneté pour• Renforcer l'engagement communautaire, les compétences civiques et la construction de l'identité individuelle et collective des enfants et des adolescents.

COMPROMÍS 1: TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ONT L'EXERCICE DE LEURS DROITS RECONNU

STRATÉGIE 1.3: FORMATION

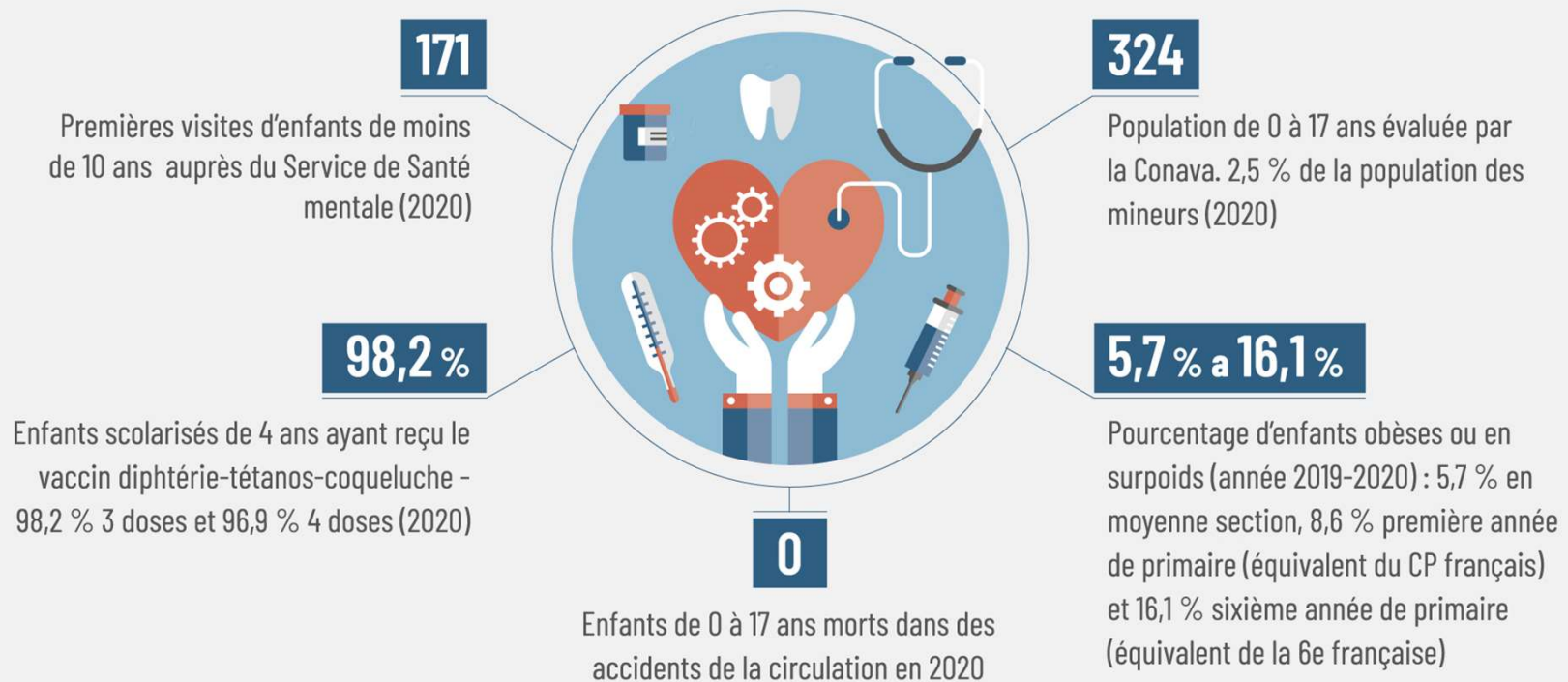
	Action	Résultats attendus
9	Élaborer un plan de formation destiné aux professionnels liés à l'enfance et à l'adolescence.	<ul style="list-style-type: none">• Préparer et publier le plan de formation, ainsi que les différentes actions de formation qui en découlent.

ENGAGEMENT 2 : TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ONT LES MÊMES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

STRATÉGIE 2.1 : HABITUDES SAINES

SANTÉ ET HYGIÈNE

SOURCE : OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE (ANDORRE)- 2021



ENGAGEMENT 2 : TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ONT LES MÊMES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

STRATÉGIE 2.1 : HABITUDES SAINES

	Actions	Résultats attendus
10	Garantir l'accès à des services d'orientation médicaux et psychologique pendant les heures scolaires et périscolaires.	<ul style="list-style-type: none">● Identifier les difficultés des enfants et des adolescents à accéder à des conseils médicaux et psychologiques.● Définir les actions et les ressources nécessaires pour assurer que les enfants et les jeunes aient accès à des services d'orientation médicale et psychologique avec des capacités de détection et d'orientation et qui peuvent les guider et les soutenir dans leurs doutes, leurs conseils ou leurs problèmes.● Lancer les actions et ressources planifiées, avec un système de suivi d'utilisation.
11	Faciliter l'accès aux produits d'hygiène intime essentiels	<ul style="list-style-type: none">● Mettre en œuvre des politiques et des actions concrètes garantissant l'accès universel des enfants et des adolescents, et en particulier des groupes vulnérables et à haut risque, aux produits d'hygiène intime et aux méthodes contraceptives.● Bénéficier d'un niveau d'accès adéquat aux produits d'hygiène intime essentiels et que cet accès soit garanti pour les groupes les plus vulnérables.● Mettre en œuvre des politiques et des actions concrètes qui facilitent l'accès des enfants et des adolescents aux produits d'hygiène intime essentiels et que cet accès soit garanti pour les groupes les plus vulnérables.

ENGAGEMENT 2 : TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ONT LES MÊMES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

STRATÉGIE 2.1 : HABITUDES SAINES

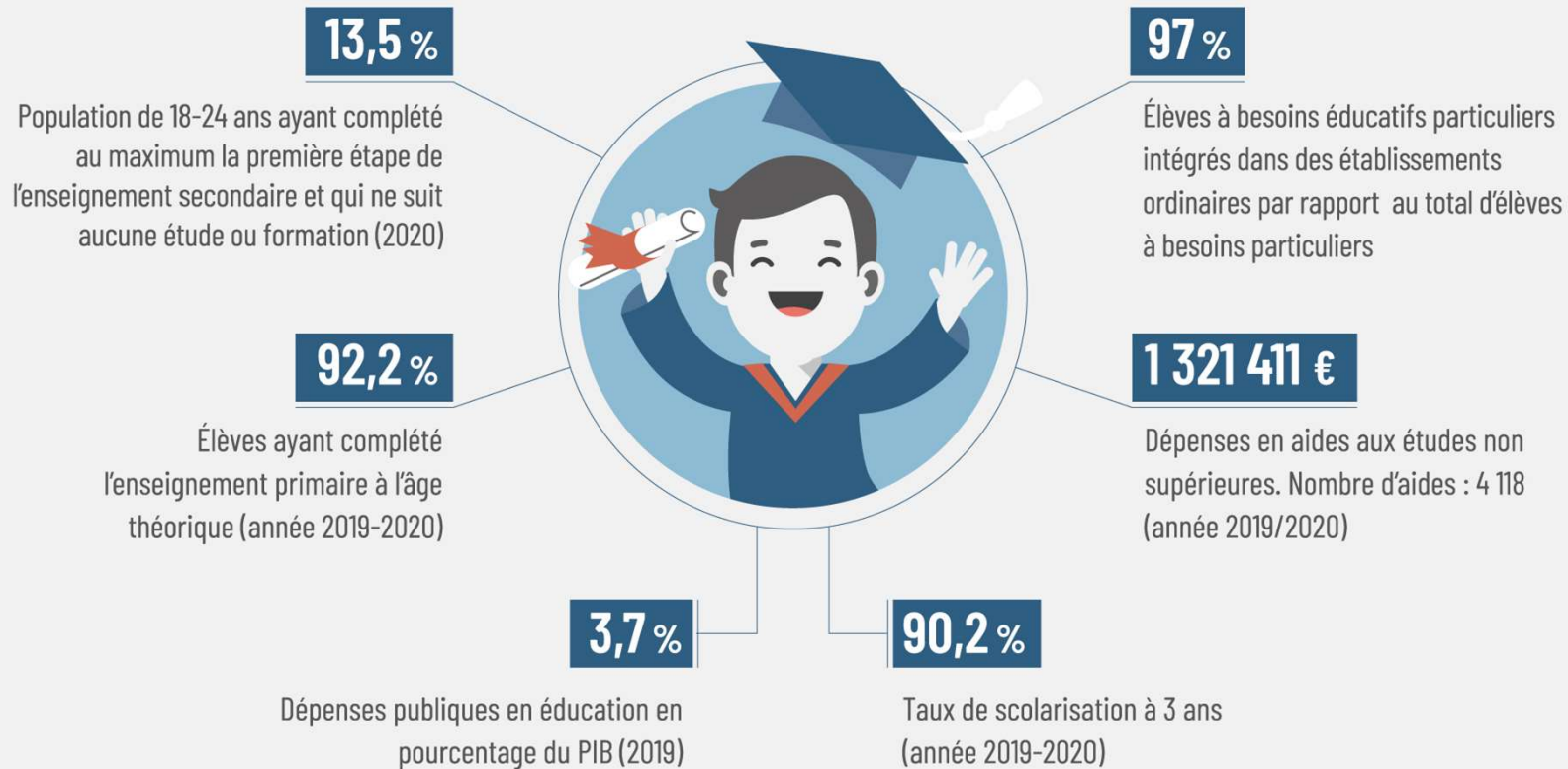
	Action	Résultats attendus
12	Faciliter l'accès aux méthodes contraceptives	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les difficultés rencontrées par les adolescents pour accéder aux méthodes contraceptives.• Mettre en œuvre des actions qui facilitent un accès adéquat des enfants et des adolescents aux méthodes contraceptives et que cet accès soit garanti pour les groupes les plus vulnérables.
13	Faciliter l'accès aux produits d'hygiène intime essentiels	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre des politiques et des actions concrètes garantissant l'accès universel des enfants et des adolescents, et en particulier des groupes vulnérables et à haut risque, aux produits d'hygiène intime et aux méthodes contraceptives.• Que la population enfantine et adolescente bénéficie d'un niveau d'accès adéquat aux produits d'hygiène intime essentiels et que cet accès soit garanti pour les groupes les plus vulnérables.• Mettre en œuvre des politiques et des actions concrètes qui facilitent l'accès des enfants et des adolescents aux produits d'hygiène intime essentiels et que cet accès soit garanti pour les groupes les plus vulnérables.

ENGAGEMENT 2 : TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ONT LES MÊMES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

STRATÉGIE 2.2 : EDUCATION

ÉDUCATION

SOURCE : OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE (ANDORRE) – 2021



ENGAGEMENT 2 : TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ONT LES MÊMES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

STRATÉGIE 2.2 : EDUCATION

	Action	Résultats attendus
14	Réviser le décret relatif à la scolarisation des élèves handicapés dans les centres éducatifs.	<ul style="list-style-type: none">• Changer le paradigme dans la conception de l'apprentissage (universalité) et améliorer les processus d'attention à la diversité.• Garantir la présence, la participation et la progression des élèves handicapés dans les centres éducatifs (environnements inclusifs).• Optimiser les ressources ordinaires et les ressources spécialisées des centres éducatifs.
15	Inclure des actions au profit de l'école ou de la communauté dans les protocoles disciplinaires des centres éducatifs.	<ul style="list-style-type: none">• Réduire le nombre d'expulsions du centre.• Substituer la peine d'expulsion aux services rendus à l'école ou à la communauté.
16	Revoir le règlement de la Commission nationale d'évaluation (Conava).	<ul style="list-style-type: none">• Revoir les indicateurs d'évaluation pour les enfants et les jeunes handicapés.• Mettre à jour le décret qui régit le fonctionnement de la « Conava ».

ENGAGEMENT 2 : TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ONT LES MÊMES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

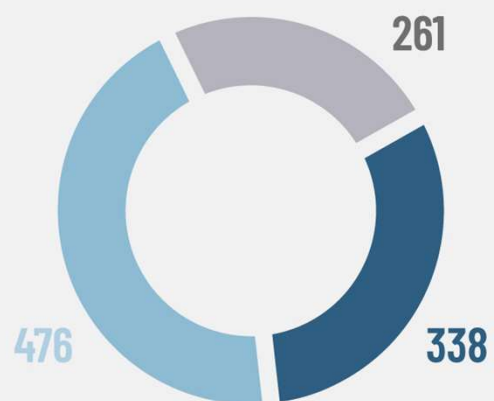
STRATÉGIE 2.2 : EDUCATION

	Action	Résultats attendus
17	Améliorer les mécanismes d'orientation scolaire et professionnelle.	<ul style="list-style-type: none">• Créer un plan d'action d'orientation scolaire et professionnelle qui s'étende à l'ensemble de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle.
18	Encourager la scolarité obligatoire de trois à dix-huit ans.	<ul style="list-style-type: none">• Prolonger l'âge de la scolarité obligatoire, de trois à six ans.• Augmenter le nombre d'adolescents, dès l'âge de seize ans, qui suivent un circuit de formation.
19	Créer des projets et des espaces de coexistence intergénérationnelle entre enfants et adolescents et personnes âgées.	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'échange d'expériences, et la transmission de valeurs entre les deux générations.

ENGAGEMENT 2 : TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ONT LES MÊMES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

STRATÉGIE 2.3 : ORIENTATION PROFESSIONNELLE

PERSONNES SANS · 4e trimestre. 2021

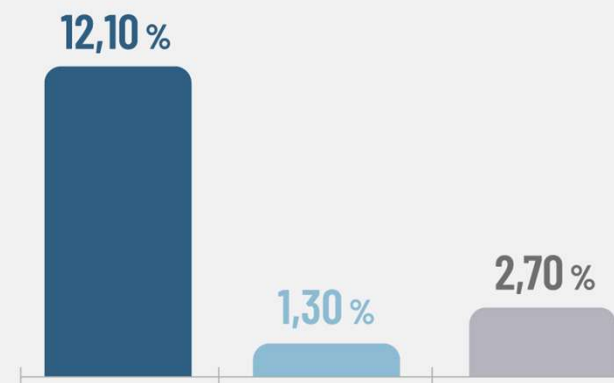


De 15 à 24 ans

De 25 à 54 ans

De 55 à 64 ans

TAUX DE CHÔMAGE PAR GROUPES D'ÂGE 4e trimestre. 2021



SOURCE : INTERNE ET COMMUNIQUÉ DE PRESSE NP-A018_20220224 - A018. ENQUÊTE DES MAINS-D'ŒUVRE. 4E TRIMESTRE DE 2021 - STATISTIQUES D'ANDORRE

ENGAGEMENT 2 : TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ONT LES MÊMES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

STRATÉGIE 2.3 : ORIENTATION PROFESSIONNELLE

	Action	Résultats attendus
20	Faciliter l'accès au logement et l'émancipation.	<ul style="list-style-type: none">• Multiplier les actions visant à favoriser le processus d'émancipation des adolescents et jeunes du pays en facilitant l'accès au logement.
21	Créer un portail d'offres d'emploi et un service d'orientation spécifique pour les jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Disposer d'un espace de recherche d'emploi et renforcer le travail du Centre d'Orientation Scolaire et Professionnelle (« COEP »).
22	Encourager les programmes de recrutement pour les jeunes.	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter l'emploi des jeunes.• Doter les jeunes d'outils facilitant l'accès au monde du travail.
23	Créer une bourse de bénévolat pour les jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Avoir un corps de jeunes bénévoles qui répondent aux demandes de collaboration de la société civile (institutions, associations...)

ENGAGEMENT 2 : TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ONT LES MÊMES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

STRATÉGIE 2.4 : LOISIRS

	Action	Résultats attendus
24	Créer un service de loisirs alternatifs (sports et loisirs) pour occuper de manière satisfaisante le temps libre	<ul style="list-style-type: none">• Planifier annuellement des activités sportives et de loisirs pour les jeunes de 12 à 16 ans• Planifier annuellement des activités sportives et de loisirs pour les jeunes de 16 à 18 ans
25	Augmenter la fréquence des transports en commun dans les périodes de plus grande affluence de jeunes dans toutes les paroisses.	<ul style="list-style-type: none">• Augmenter la fréquence des transports en commun dans les périodes de plus grande affluence de jeunes dans toutes les paroisses.
26	Modifier la signalisation pour qu'elle soit universelle pour tous.	<ul style="list-style-type: none">• Adapter la signalétique dans les espaces couramment utilisés par les enfants et les adolescents afin qu'ils puissent tous lire et interpréter les informations de manière autonome.
27	Prévoir la rénovation des parcs et des espaces de loisirs et de loisirs actifs (personnes en situation de handicap) pour garantir leur accessibilité.	<ul style="list-style-type: none">• Elaborer un plan de rénovation des parcs et espaces de loisirs pour garantir leur accessibilité et prendre en compte les demandes des enfants et adolescents.

ENFANCE VULNÉRABLE 2020/2021

Population de 11 à 16 ans victimes de violences physiques ou morales dans l'environnement scolaire (identifiées par la police).
20 cas sur 10 000 enfants de 11 à 16 ans (2020)

10

Population de moins de 18 ans victimes de violences dans l'environnement familial (identifiées par la police).
14 cas sur 10 000 mineurs (2020)

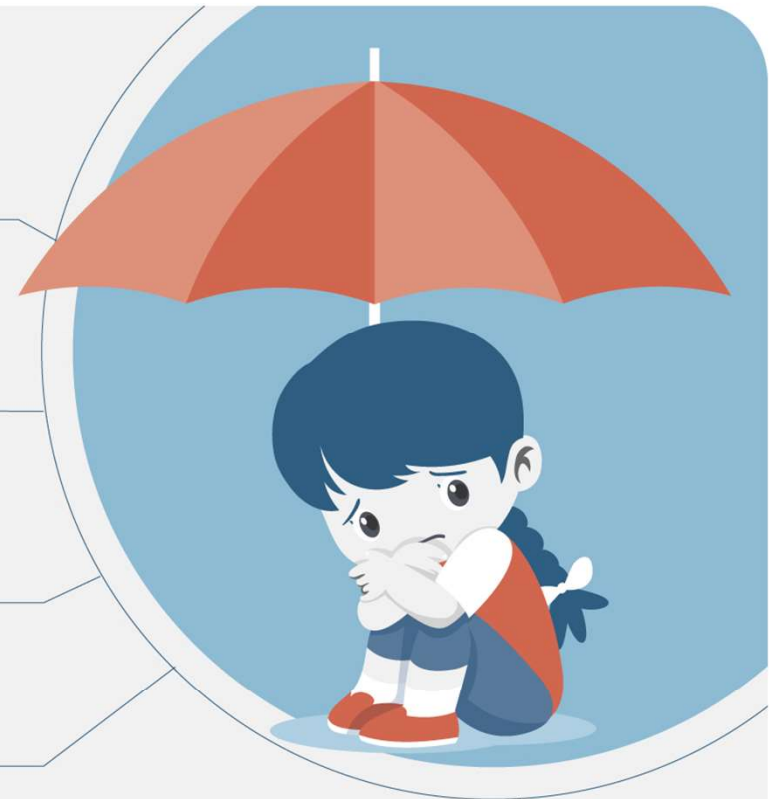
18

Population de moins de 18 ans victimes d'actes d'atteinte à la liberté sexuelle (identifiées par la police). 14 cas sur 10 000 mineurs (2020)

18

Mesures éducatives imposées par les tribunaux (Loi qualifiée de la responsabilité pénale des personnes mineures) -
26,6 sur 10 000 personnes de 12 à 20 ans (2019)

20



0,8

Nombre de naissances sur 1 000 enfants de 15 à 17 ans

263/293

Mineurs pris en charge par les services de protection de l'enfance

186/205

Familles ayant demandé l'intervention des services de protection de l'enfance

25/34

Enfants pris en charge par le Centre d'Accueil pour enfants La Gavernera

24%

Enfants de 12 à 16 ans ayant déclaré avoir déjà été battus, frappés ou poussés à l'école/au lycée pendant l'année (2019)

**ENGAGEMENT 3 : TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS SONT PROTÉGÉS DE TOUTE SITUATION
À RISQUE**

STRATÉGIE 3.1 : PRÉVENTION

	Action	Résultats attendus
28	Réaliser un état des lieux des dispositifs existants de détection et de notification des situations à risque.	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les canaux actuels de coordination, de détection et de notification des différentes situations de vulnérabilité ou de risque. • Mettre en place les nouvelles actions et moyens de coordination et de notification des situations à risque.
29	Préparer un document de bonnes pratiques adressé aux médias.	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser et appliquer la guide de bonnes pratiques du traitement de l'information relative aux enfants et adolescents adressée aux médias.
30	Rapprocher la figure de la Police chez les enfants et adolescents, comme point de référence pour la protection.	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer périodiquement la commission mixte. • Identifier les domaines et les comportements qui mettent en danger la santé et la sécurité des enfants et des adolescents. • Mettre en œuvre les actions nécessaires pour améliorer les situations mettant en danger la santé et la sécurité des enfants et des adolescents.
31	Former les enfants et les adolescents à l'utilisation responsable de la technologie et aux aspects de la cybersécurité.	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostiquer les besoins de formation en tenant compte des propositions actuelles et des spécificités liées à l'âge. • Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation spécifique à la cybersécurité.
32	Promouvoir la figure de l'éducateur de rue dans toutes les paroisses	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un éducateur de rue dans toutes les paroisses pour accompagner et intervenir auprès des adolescents et détecter les besoins auxquels il faut répondre.

ENGAGEMENT 3 : TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS SONT PROTÉGÉS DE TOUTE SITUATION À RISQUE

STRATÉGIE 3.2 : INTERVENTION

	Action	Résultats attendus
33	Réaliser un contrôle global de la vente de tabac et d'alcool aux mineurs.	<ul style="list-style-type: none"> ● Sensibiliser les propriétaires d'établissements à la problématique de la vente de tabac et d'alcool aux mineurs. ● Limitez la vente de ces produits aux adultes uniquement.
34	Créer un protocole et un comité technique de coordination et d'intervention pour les cas d'enfants et d'adolescents en situation de risque très complexe.	<ul style="list-style-type: none"> ● Garantir une attention immédiate et une action efficace envers les enfants et adolescents en situation très complexe. ● Garantir la récupération physique et mentale de ces enfants et adolescents. ● Garantir une intervention globale, coordonnée et efficace entre tous les services et institutions qui s'occupent de ces enfants et adolescents, pour faire face à la situation de risque qui les affecte.
35	Adapter certains espaces d'entrevue aux besoins et aux caractéristiques des enfants et des adolescents et éviter leur victimisation.	<ul style="list-style-type: none"> ● Minimiser l'éventuelle victimisation secondaire des enfants et des adolescents, soit en tant que victimes directes, soit en tant que compagnons de leurs parents ou tuteurs, grâce à des espaces plus agréables et adaptés à leurs besoins. ● Améliorer l'état émotionnel des enfants et des adolescents lors des entretiens. ● Créer un espace agréable adapté aux besoins des enfants et des adolescents dans les interventions policières, judiciaires ou autres pour minimiser la victimisation secondaire.

**ENGAGEMENT 3 : TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS SONT PROTÉGÉS DE TOUTE SITUATION
À RISQUE**

STRATÉGIE 3.2 : INTERVENTION

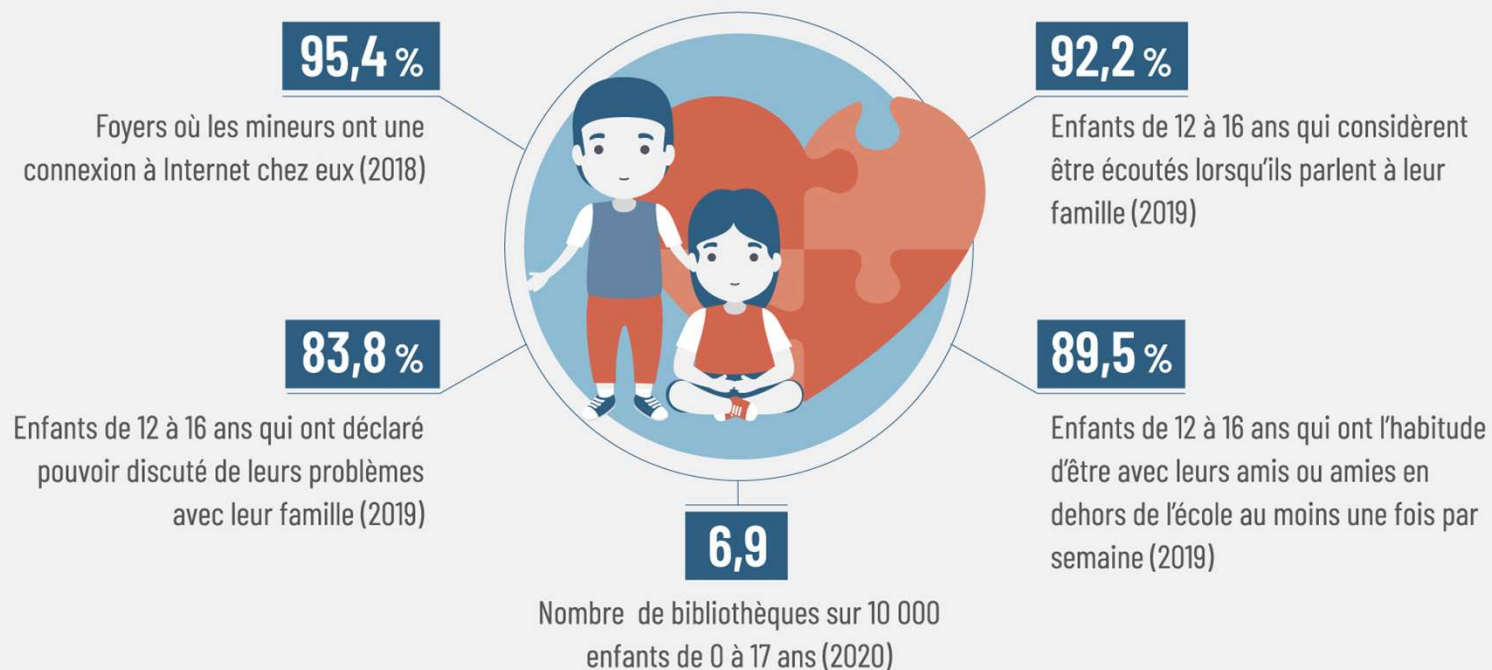
	Action	Résultats attendus
36	Établir des programmes spécifiques pour traiter les enfants et les adolescents toxicomanes.	<ul style="list-style-type: none">• Programmes et ressources spécifiques pour prendre soin des enfants et des adolescents ayant des problèmes de toutes sortes de dépendances, aux substances ou non.• Accompagnement et programmes spécifiques pour les parents et représentants légaux de ces enfants et adolescents.

ENGAGEMENT 4: TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS PROFITENT D'UN ENVIRONNEMENT SÉCURISÉ ET DU TEMPS DE QUALITÉ AVEC LEURS FAMILLES

STRATÉGIE 4.1 : SOLIDARITÉ ENTRE FAMILLES

ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET SOCIAL

SOURCE : OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE (ANDORRE) - 2021



ENGAGEMENT 4: TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS PROFITENT D'UN ENVIRONNEMENT SÉCURISÉ ET DU TEMPS DE QUALITÉ AVEC LEURS FAMILLES

STRATÉGIE 4.1 : SOLIDARITÉ ENTRE FAMILLES

	Action	Résultats attendus
37	Créer un marché pour la collecte des fournitures scolaires.	<ul style="list-style-type: none">• Créer et implanter un marché dans chaque paroisse ou école.• Créer une banque de matériaux récupérés.
38	Créer un programme d'échange solidaire pour les familles en manque de soutien.	<ul style="list-style-type: none">• Créer et dynamiser le réseau de familles qui peuvent se soutenir mutuellement pour l'attention et les soins des enfants et des adolescents.
39	Distribuer des aliments non consommés dans les cantines scolaires.	<ul style="list-style-type: none">• Créer un réseau de distribution alimentaire.
40	Garantir l'accès à la connectivité et aux ordinateurs pour toutes les familles.	<ul style="list-style-type: none">• Créer un accord avec « Andorra Telecom » pour les familles qui ne peuvent pas couvrir le coût de la connectivité à domicile.• Créer un réseau de collecte d'ordinateurs réutilisables et prévoir leur distribution aux mineurs qui ne peuvent pas en disposer.

ENGAGEMENT 4: TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS PROFITENT D'UN ENVIRONNEMENT SÉCURISÉ ET DU TEMPS DE QUALITÉ AVEC LEURS FAMILLES

STRATÉGIE 4.2: PARTICIPATION DES FAMILLES

	Action	Résultats attendus
41	Créer un marché pour la collecte des fournitures scolaires.	<ul style="list-style-type: none">• Discutez des propositions possibles qui facilitent la réconciliation familiale.
42	Impliquer les familles dans l'élaboration du projet de travail éducatif individualisé (PTI) de leurs enfants.	<ul style="list-style-type: none">• Rédiger un protocole de participation et de prise de décision des familles• Développer un protocole de participation et de prise de décision pour les enfants et les adolescents.

PLAN D'ACTION NATIONAL

pour l'enfance et l'adolescence



9 DÉVELOPPER UN PLAN DE FORMATION S'ADRESSANT AUX PROFESSIONNELS LIÉS À L'ENFANCE ET À L'ADOLESCENCE

ENGAGEMENT 1 : RECONNAÎTRE L'EXERCICE DE LEURS DROITS À TOUS LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

STRATÉGIE : FORMATION

DESCRIPTION BRÈVE

Création et développement d'un plan de formation et des actions spécifiques de diffusion et de formation qui en découlent pour veiller à ce que l'ensemble des professionnels prenant en charge des enfants et des adolescents disposent de toutes les informations nécessaires et mises à jour pour offrir une meilleure prise en charge et attention de leurs besoins.

RÉSULTATS ATTENDUS

► Élaborer et publier un plan de formation et les différentes actions de formation qui en découlent.

PERSONNES DESTINATAIRES OU BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- **Destinataires** : les professionnels qui travaillent pour les enfants et les adolescents et à leur contact, en particulier dans les secteurs de l'éducation, la santé, les affaires sociales, la jeunesse, la justice, la sécurité, les sports, les loisirs, la culture et les médias.
- **Bénéficiaires** : les enfants et les adolescents.

PARTICIPATION DES ENFANTS ET/OU DES ADOLESCENTS oui non

La proposition est qu'ils participent à la sélection des thématiques et au développement des formations en fonction de leur perception du besoin.

ACTIONS PRÉVUES

1. Réunions avec les professionnels concernés et les enfants et les adolescents eux-mêmes pour déterminer les besoins en matière de formation.
2. Élaboration du plan de formation.
3. Élaboration des différentes actions de formation.
4. Implémenter les actions en fonction de ce que le plan établit.

CALENDRIER DE RÉALISATION

2022		2023		2024		2025		2026
2e sem.	1er sem.	2e sem.	1er sem.	2e sem.	1er sem.	2e sem.	1er sem.	1er sem.
		1	2	3	3/4	3/4		3/4

IMPACT SUR LE BUDGET oui non

AGENT RESPONSABLE

Ministère des Administrations publiques et de la Participation citoyenne.

AGENT PARTENAIRE

Gouvernement, comuns, Unicef Andorra, associations de parents d'élèves, associations civiques du pays, Défenseur du citoyen, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions de coordination et de préparation organisées.
- Élaboration du plan de formation et nombre de formations réalisées.
- Nombre de professionnels formés.

PRINCIPES

INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

INCLUSION ET UNIVERSALITÉ

COORDINATION ET PARTICIPATION DE TOUS LES ACTEURS

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

LIEN AVEC

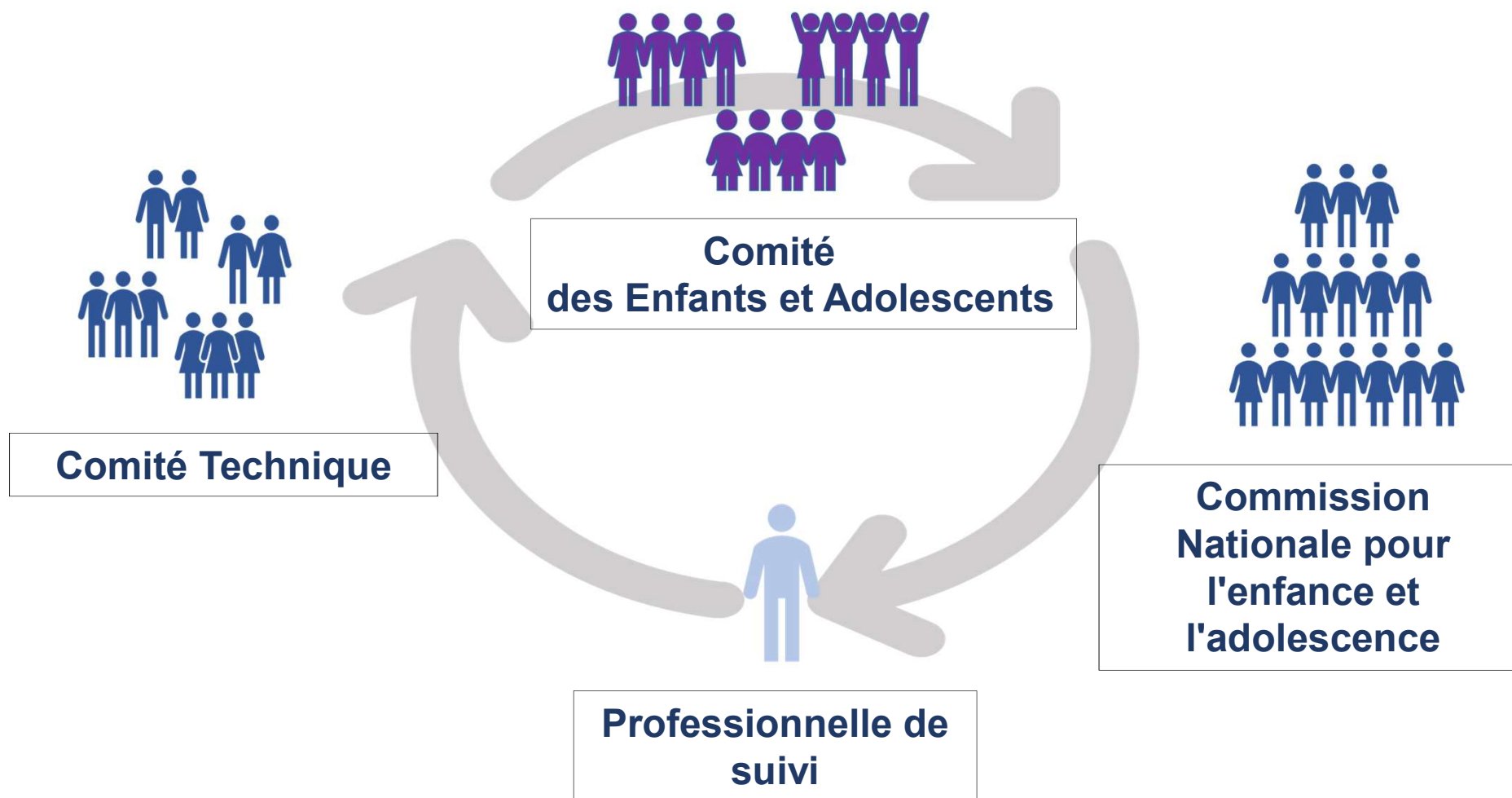


LOI 14/2019

► Article 64, Formation et honorabilité des professionnels.



SUIVI ET PARTICIPATION





COMUNICATION

- Édition et publication du Plan dans une version adéquate à chaque âge, adaptée à la maturité et dans un langage intelligible à chacun.
- Présentation du Plan à tous les acteurs ayant participé
- Présentation publique
- Tous les ans, dans un souci de transparence et de compte rendu, une présentation publique des avancées et des résultats obtenus ainsi que de l'impact des actions.

**PLAN D'ACTION
NATIONAL**
pour l'enfance
et l'adolescence



MERCI POUR VOTRE ATTENTION